

# **Règlement du concours « Les sapins de Ludo' » 2016**

## **Article 1 : Inscription du sapin**

Peut participer à ce concours toute personne adhérente ou partenaire du Centre National du Jeu (CNJ) et/ou de la médiathèque du trapèze

Inscription obligatoire par mail : inscription@cnjeu.fr

Il existe 2 catégories :

- Individuelle
- Collective

## **Article 2 : Fabrication du sapin**

Les sapins devront obligatoirement tenir debout et devront être d'une hauteur minimum d'1 mètre.

Le sapin pourra être réalisé avec un ou plusieurs des matériaux suivants :

- Carton ou papier
- Bois ou matière végétale
- Plastique
- Tissu
- Matériaux de récupération

## **Article 3 : Dépôt du sapin**

Toute réalisation devra être déposée au CNJ ou à la médiathèque du trapèze du :

**Mardi 29 novembre au dimanche 4 décembre**

Au-delà de cette date, les sapins ne pourront être réceptionnés.

Un numéro sera attribué à votre sapin et il devra pouvoir être accroché à celui-ci. Ce numéro sera attribué en fonction de sa catégorie et permettra l'élection de celui-ci de manière anonyme.

## **Article 4 : Résultat du concours**

Les résultats du concours seront annoncés dans la grande salle de jeu du Centre National du Jeu le :

**Dimanche 11 décembre à 16h**

Il y aura un prix pour chaque catégorie récompensant le sapin le plus ludique.

## **Article 5 : Exposition des sapins**

Les sapins seront exposés du mardi 6 décembre 2016 au dimanche 1er janvier 2017 dans l'atrium.

Au-delà de cette date, les sapins pourront être récupérés par leurs propriétaires (s'il le demande par mail) sans demande spécifique, les sapins seront donnés ou jetés.